Image not found or type unknown

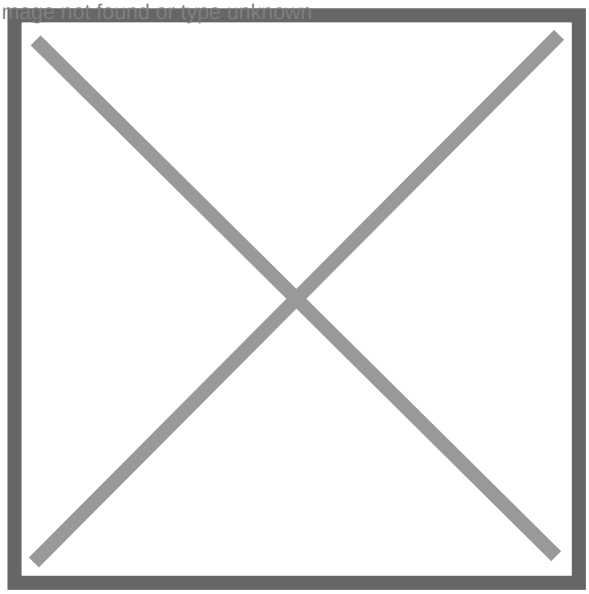

Donner son adresse pour une demande de visa permanent

Par **bluebakelit**, le **07/06/2008** à **17:46**

Bonjour, Mon père agé de 75 ans s'est marié le mois dernier avec une Marocaine, au Maroc. Son épouse, (marocaine), envisage de faire une demande de visa Français permanent et ils me solicitent pour que je donne mon adresse afin que celle-ci figure dans ces démarches de demande de visa permanent.

Quelle serait ma responsabilité si j'acceptais que mon adresse soit administrativement le "point de chute" de cette personne?

Je vous remercie

Par **jeetendra**, le **09/06/2008** à **10:45**

bonjour, vous ne risquez rien, après tout il s'agit de votre père, sauf si il y a fraude à la loi et encore, cordialement

Par **bluebakelit**, le **09/06/2008** à **21:40**

Je vous remercie d'avoir bien voulu répondre à ma question; En l'occurence il ne s'agit pas de mon Père, mais de son épouse que je ne connais pas et qui fait cette demande un moins

après leur mariage.

Merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés